



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 6 mars 2020**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Delphine VALAY.

Absent :

Jean-Noël LEMEE

Patricia GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour :

- 1) Compte de gestion 2019
- 2) Compte administratif 2019
- 3) Taux d'imposition 2020
- 4) Affectation du résultat 2019
- 5) Vote du budget primitif 2020
- 6) Délégation de compétence eaux pluviales
- 7) Travaux d'élagage 2019 du syndicat de voirie de Plessé
- 8) Convention avec la commune de Plessé concernant l'élagage et le débroussaillage
- 9) Renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)
- 10) Convention avec l'agence d'attractivité de Redon
- 11) Informations diverses
 - a. Pose de plaques acoustique au bar-restaurant
 - b. Point sur le projet de travaux à l'église
 - c. Divers.

Approbation du compte rendu de conseil du 24 janvier 2020

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Compte de gestion 2019

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur (le Maire), et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2019 au conseil municipal qui reprennent les chiffres du compte administratif 2019 de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019.

2- Compte administratif 2019

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal et s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses réalisées	402 984,60€
Recettes réalisées	488 359,62€
Résultat de l'exercice	85 375,02€
Report résultat 2018	20 995,85€

Résultat de clôture 106 330,87€

Investissement

Dépenses réalisées	119 360,56€
Recettes réalisées	187 052,77€
Résultat de l'exercice	67 691,71€

Déficit 2018 reporté -91 768,42€

Résultat de clôture -24 076,71€

Besoin financement 24 076,71€

Gilbert DUVAL, premier adjoint, prend la présidence de la séance, Monsieur le maire sort de la salle du conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte administratif présenté.

3- Taux d'imposition 2020

Pour rappel les taux d'imposition votés en 2019 étaient :

- taxe d'habitation : 14,11%
- taxe foncière bâti : 16,06%
- taxe foncière non bâti : 51,02%.

Pour l'année 2020, en raison de la réforme de la fiscalité (suppression de la taxe d'habitation), le conseil municipal n'a pas à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2020.

4- Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement.

La situation peut se résumer ainsi :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 106 330,87 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 24 076,71 €.

Proposition d'affectation :

- En section d'investissement : 60 000,00 € (compte 1068)
- En section de fonctionnement : 46 330,87 € (compte 002)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat proposé.

5- Vote du budget primitif 2020

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif proposé par la commission finances :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 516 799,00€,
- la section d'investissement s'équilibre à 375 951,00€.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	148 911,00	002	Excédents antérieurs reportés	46 330,87
012	Charges de personnel	165 215,00	013	Atténuation de charges	3 700,13
023	Virement à la section d'investissement	68 700,00	70	Produits des services du domaine, vente diverse	33 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00	73	Impôts et taxes	279 711,00
65	Autres charges de gestion courante	117 973,00	74	Dotations, subventions et participations	113 350,00
66	Charges financières	11 000,00	75	Autres produits de gestion courante	40 002,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	76	Produits financiers	5,00
TOTAL		516 799,00	TOTAL		516 799,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
001	Déficit investissement reporté	26 076,11	021	Virement de la section fonctionnement	68 700,00
020	Dépenses imprévues	2 000,00	040	Opération d'ordre	4 500,00
16	Emprunt et dette assimilée	48 130,89	10	Dotations	72 900,00
20	Immobilisations incorporelles	7 200,00	16	Emprunt et dette assimilée	62 500,00
21	Immobilisations corporelles	10 944,00	13	Subvention investissement	164 351,00
23	Immobilisation en cours	283 600,00	024	Produits des cessions	3 000,00
TOTAL		375 951,00	TOTAL		375 951,00

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 proposé à la majorité, avec une voix contre.

6- Délégation de compétence eaux pluviales

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau » et « assainissement » est transférée à Redon Agglomération, toutefois, les communes ont souhaité conserver la compétence « eaux pluviales ». Lors de sa séance du 27 janvier dernier, le conseil communautaire de Redon Agglomération a approuvé la délégation de compétence « eaux pluviales » aux communes. Il est nécessaire d'encadrer cette délégation par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de délégation de compétence eaux pluviales urbaines (canalisations des bourgs principaux seulement) à compter du 1^{er} janvier 2020,

- approuve le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale,
- précise que la convention avec Redon Agglomération sera formalisée au second semestre 2020,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

7- Travaux d'élagage et de débroussaillage 2019 du syndicat de voirie de Plessé

Des travaux de scie et de débroussaillage ont été réalisés en 2019 par le syndicat de voirie de Plessé. Le coût des travaux s'élève à 6 237,60€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler la somme de 6 237,60€ au syndicat de voirie de Plessé.

8- Convention avec la commune de Plessé concernant l'élagage et le débroussaillage au 1^{er} janvier 2020

Le syndicat de voirie de Plessé est dissout, le personnel du syndicat et la réalisation des travaux ont été repris par la commune de Plessé dans le cadre d'un service d'entretien. Il est proposé de signer une convention avec la commune de Plessé pour des travaux annuels d'élagage et de débroussaillage sur la commune de Théhillac, un COPIL est créé, composé d'un délégué de chaque commune bénéficiant des services d'entretien de la commune de Plessé.

La participation de la commune a été calculé sur la base des jours de travaux réalisés sur l'année précédente soit 11 jours et demi à 525,00€ la journée (6 037,50€).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de signer la convention avec la commune de Plessé,
- autorise le maire à signer la convention,
- dans le contexte électoral actuel, le délégué au COPIL et son suppléant seront désignés après les élections municipales.

9- Renouvellement de l'adhésion au CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association dont les communes peuvent être adhérentes. Il accompagne les communes dans leur projet d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture en offrant une prestation à moindre coût.

La cotisation demandée pour l'année 2020 est de 196,68€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la cotisation d'un montant de 196,68€ au CAUE pour l'année 2020.

10- Convention avec l'agence d'attractivité de Redon

L'agence d'attractivité, créée en 2017, est une association de loi 1901, présidée par un chef d'entreprise, Vincent Bazinet, avec un conseil d'administration composé d'élus de Redon Agglomération, des représentants de l'enseignement, des centres de formation, des organismes syndicaux et économiques, et des représentants des entreprises.

Ses principales missions au service du territoire :

- développer un écosystème propice à la performance des entreprises,
- connaître et faire connaître le territoire,
- ingénierie (appui méthodologique) et coopération territoriale.

Pour les collectivités, cela se traduit par la gestion du Système d'Information Géographique (cadastre) pour les communes, l'accompagnement sur des projets (dossier de subvention, animation de réunions publiques ou participatives, documents de promotion de la commune ...).

Il est proposé une adhésion financière : 163,00€ (cotisation annuelle) plus 500,00€ (journée personnalisée) pour la commune de Théhillac via une convention.

Le conseil municipal, à la majorité avec une abstention (Gérard MACE), décide :

- d'adhérer à l'Agence d'Attractivité de Redon,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Agence d'Attractivité de Redon.

11- Informations diverses

a. Pose de plaques acoustiques au bar-restaurant

La mairie, étant propriétaire des locaux, a financé la pose des plaques acoustiques dans la salle de restauration, celles-ci ont été achetées par les restaurateurs des Re 7 d'Antan.

b. Point sur le projet de travaux à l'église

L'appel d'offres est lancé, plusieurs entreprises sont venues sur le site voir les travaux à réaliser. Les offres sont à remettre avant le 27 mars 2020 à 12h00 au plus tard.

c. Divers

- ✓ L'abri bus de la Garenne (entrée du four) a été aménagé, il reste l'éclairage à installer.
- ✓ Suite à l'inondation d'une maison au lieu-dit la Bourdonnerie, des travaux en urgence (pose de buses), ont été réalisés sur la route des Prais.
- ✓ Mot de remerciement du Maire à tous les conseillers pour leur investissement et leur travail au cours du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

INFORMATIONS DIVERSES

L'ENTENTE THEHILLACOISE : *LES 1ères JOUTES NAUTIQUES DU PAYS DE REDON*

Les 20 et 21 juin 2020, l'association Amarinage se propose d'organiser des joutes nautiques dans le port de Redon. Pour ce faire elle sollicite la participation des communes et associations de l'agglomération de Redon en les invitant à créer un ou des équipages (une dizaine de personnes chacun) qui représenteront leur commune et leur association.

L'ENTENTE THEHILLACOISE recherche des personnes intéressées par cet évènement pour y participer. Equipage mixte à partir de 16 ans, tout le matériel (bateau, rames, gilets, etc...) sont fournis par l'association Amarinage.

Le 13 juin : quelques heures de cours théorique et pratique, le 20 juin : entraînement sur plan d'eau et 21 juin la compétition.

Il nous faut 11 personnes : 8 rameurs, 1 barreur, 1 jouteur et 1 (capitaine/remplaçant) à terre pour orienter.

Pour tous renseignements ou inscription vous pouvez contacter LELEU Cyrille 06.64.91.56.92.

BASKET BALL THEHILLAC

A vos agendas, l'association organise ses traditionnelles « Sardinades » **le 13 juin 2020**. Pensez à réserver à l'avance pour être sûr d'avoir des repas.